

Questions orales

ON DEMANDE DE ROUVRIRE LES NÉGOCIATIONS AVEC LA FRANCE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, vu le bon sens des habitants de Saint-Pierre et Miquelon, le ministre va-t-il rouvrir immédiatement les négociations avec la France métropolitaine pour l'amener à reconduire les dispositions relatives aux droits de pêche dans le Golfe et réparer les torts que les pêcheurs canadiens des quatre provinces de l'Atlantique ont subi à cause de la négligence dont le ministre et ses collègues ont fait preuve?

● (1425)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si le chef de l'opposition avait pris connaissance du dossier, comme tous les premiers ministres l'ont fait lundi soir à Toronto, de même que les autres membres de son parti, il verrait sans doute la question qu'il vient de poser sous un jour différent. A la suite de la réunion de lundi soir, les premiers ministres de l'Atlantique n'ont pas demandé l'annulation de l'accord conclu le 24 janvier avec la France. Sans doute sont-ils plus conscients que le chef de l'opposition des conséquences plus graves que cela risquerait d'avoir pour le Canada.

LA SURPÊCHE DES NAVIRES FRANÇAIS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, pour la première fois de notre histoire les quotas accordés aux pêcheurs canadiens de la côte est ont été considérablement réduits dans certains secteurs cette année, et l'accès des pêcheurs canadiens à la côte sud de Terre-Neuve a été limité. D'après les journaux d'aujourd'hui, le ministre des Pêches aurait déclaré que le quota de 6 400 tonnes métriques représente la part historique à laquelle la flotte française a droit. Le ministre sait-il que, d'après les chiffres officiels de Saint-Pierre-et-Miquelon, la flotte française a considérablement surpêché la totalité de ce quota? Qu'est-ce que le ministre va faire aujourd'hui pour mettre fin à cette surpêche de la part des Français?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Ce que nous allons faire aujourd'hui, dans la démarche que nous avons entreprise par suite de l'accord du 24 janvier, c'est de chercher une solution définitive au problème frontalier qui prend son origine dans le traité que son gouvernement a signé en 1972.

Je pourrais signaler que le contingent historique des navires basés à Saint-Pierre-et-Miquelon ne doit pas être confondu avec les méthodes de pêche des gros chalutiers qui viennent de la France métropolitaine, lesquels ne peuvent être arrêtés que par un accord international ou par la force.

LA NON-ARRESTATION DES NAVIRES FRANÇAIS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Le gouvernement ne tient pas du tout à empêcher les Français de surpêcher. Il

tient surtout à éviter de chagriner Paris. Le bateau terre-neuvien qui dépasse son quota est arrêté. Même chose pour celui de Nouvelle-Écosse, celui du Nouveau-Brunswick, celui de l'Île-du-Prince-Édouard et celui du Québec. Même chose pour les Américains, les Espagnols et les Portugais. Pourquoi est-ce qu'on n'arrête pas les bateaux français qui surpêchent? Est-ce que le gouvernement a la phobie des Falklands?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Je suis persuadé que le député de Gander—Twillingate passe ses matinées à concocter ces épigrammes dont il raffole, et qui ne font que brouiller la question à chaque fois.

Le député sait ou devrait savoir, peut-être lui faudrait-il une autre séance d'information pour se mettre à jour, que dans la zone contestée suivant les protocoles internationaux que son gouvernement a signés en 1984, nous ne pouvons pas faire pièce à la France dans les eaux qu'elle réclame. Tant que le différend frontalier n'aura pas été réglé par une procédure civilisée, et elle a déjà été mise en marche, ces pratiques vont continuer. A moins que le député ne suggère d'envoyer la marine canadienne. J'espère que ce n'est pas cela qu'il voudrait.

LA POSITION DE LA FRANCE SUR LE QUOTA DE MORUE ACCORDÉ

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement français vient à nouveau de faire preuve du plus grand mépris à l'égard du gouvernement canadien qui n'est pas prêt à défendre les droits du Canada. La France a déclaré que ses pêcheurs prendront quatre fois plus de morue que le quota que leur a accordé le gouvernement canadien. Je voudrais demander au vice-premier ministre quelles mesures son gouvernement compte prendre pour défendre les droits des Canadiens, ou bien s'il est prêt à laisser le gouvernement français continuer à nous traiter par-dessous la jambe?

● (1430)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, nous comptons prendre en l'occurrence les mêmes mesures que lors d'une affaire différente, à savoir le problème des gisements énergétiques sous-marins de Terre-Neuve et du Labrador. Nous avons alors promis, comme le très honorable chef de l'opposition l'a signalé hier, de conclure un marché équitable, une nouvelle entente qui servirait mieux les intérêts des habitants de Terre-Neuve et du Labrador. Je puis assurer à la Chambre que si, lorsque la procédure entamée prendra fin, nous ne réussissons pas à conclure un marché équitable et avantageux pour les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador, il n'y aura pas d'entente du tout.

M. Manly: Les conditions de cette entente feraient mieux d'être plus avantageuses qu'elles ne semblent l'être jusqu'ici.